

LES NOUVEAUX MINISTRES.

Ministre des travaux publics. M. Plichon (Charles-Ignace) député de la première circonscription du Nord, né le 23 juin 1814, représente son département depuis 1846. Il a été député de l'arrondissement d'Hazebrouck l'an dernier à la Chambre sous le gouvernement de Juillet.

1848 interrompit sa carrière politique, et on ne le vit reparaitre au Corps législatif qu'en 1857 comme député indépendant.

Réélu au même titre en 1863 par 19,326 voix, M. Plichon est un de ces rares députés dont les votes devraient peser sur les résolutions du pouvoir d'un poids double de certains autres députés d'occasion élus à coups d'argent et de paroles.

Signtaire de la demande d'interpellation des 416 du nouveau tiers parti libéral, M. Plichon est si bien établi dans sa circonscription qu'on n'a pu lui susciter de concurrent et que l'administration a dû lui laisser le champ libre aux dernières élections qui l'ont nommé par 20,000 suffrages.

Il est catholique et libéral, et ne transigerait pas plus avec ses croyances politiques qu'avec ses croyances religieuses. D'ailleurs conservateur et très-entendu aux questions économiques. Protectionniste, cela va sans dire, puisque député du Nord.

Avocat et membre du conseil général pour le canton sud-ouest de Bailleul, M. Plichon a présenté, en 1862, un amendement à propos de la question romaine.

Orateur très-versé dans les questions économiques et de droit administratif, ses votes et ses discours ont en conformité parfaite avec les principes et la politique du parti qui veut, à tout prix, l'ordre, la liberté et le progrès, sans la révolution.

Signe particulier : Le nouveau ministre des travaux publics a perdu le bras gauche à la suite d'un terrible accident de chasse.

M. LE DUC DE GRAMONT

Ministre des affaires étrangères.

Le duc Antoine-Agnor-Alfred de Gramont, duc de Guiche, prince de Bidache depuis 1854, comptera cinquante et un ans le 14 août prochain.

Ancien élève à l'École polytechnique, puis à l'École d'application, il entra dans la vie diplomatique un grand jour, le 2 décembre 1841.

Tour à tour ambassadeur, ministre plénipotentiaire à Cassel, à Stuttgart en 1852, à Turin en 1853, à Rome en 1857, il contribua à faire entrer dans l'alliance des puissances occidentales contre la Russie, le royaume piémontais.

La reconnaissance du royaume d'Italie par le gouvernement français rendit très-difficile ses relations avec le gouvernement pontifical, et il se trouva avec le cardinal Antonelli, dans des rapports irritants qui ne pouvaient durer.

Ambassadeur à la cour d'Autriche depuis le 1^{er} février 1861, le duc de Gramont doit aller présenter sa lettre de rappel à l'Empereur François-Joseph, avant de prendre possession du portefeuille des affaires étrangères.

Commandeur de la Légion d'Honneur depuis 1857, le nouveau ministre est membre du conseil général des Basses-Pyrénées pour le canton de Bidache.

Il a épousé en 1848 une des filles de lord Mac-Kinnon, dont il a quatre enfants.

M. Mége.

Ministre de l'instruction publique.

M. Mége est un des hommes qui exercent le plus d'influence sur la Chambre, influence toute morale et presque cachée.

Dans son numéro du 1^{er} septembre 1869, le *Moniteur* disait de lui : M. Mége n'a pas été connu dès l'abord ni apprécié du premier coup. Il est modeste. Mais quelque jour nous pourrions bien le voir au ministère tout de même. Quand l'Empereur devra prendre des ministres dans la Chambre, il cherchera les capacités, et parmi celles-ci encore, les hommes nouveaux, j'entends ceux auxquels un passé vierge laisse la liberté de l'avenir.

Né à Riom, le 15 septembre 1817, M. Philippe Mége a aujourd'hui cinquante-deux ans. Il est maire de Clermont, conseiller général, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats et député de la première circonscription du Puy-de-Dôme.

Élu pour la première fois en 1863, en remplacement de M. Léon de Chazelles, il a été secrétaire de la Chambre, de la commission du budget, et membre des commissions chargées d'élaborer des lois importantes.

M. Mége est officier de la Légion d'Honneur depuis le 4 août 1857. — E. B. (*Moniteur universel*.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

COMMUNIQUÉS AUX JOURNAUX PAR L'AGENCE HAVAS.

Auch, 15 mai. — Le tribunal correctionnel a rendu son jugement dans l'affaire de l'Avantur d'Auch, poursuivi pour délits de publication de fausses nouvelles au sujet du complot et d'offense à l'Empereur.

M. Louis Ariste, rédacteur de l'Avantur, a été condamné à un mois de prison et 200 fr. d'amende.

Le gérant de l'Avantur, a été condamné à 1,500 fr. d'amende.

GRÈCE.

Athènes, 14 mai, 9 h. 45 m. du matin. — (Arrivée seulement le 16 mai à 3 heures.) Les brigands les plus redoutés des provinces d'Acarnanie et de Lépante ont été tués. Les autres bandes cherchent à s'enfuir vers l'Italie, la Turquie et la Valachie. La Grèce occidentale est actuellement déivrée du brigandage.

Londres, 16 mai. — Le *Morning-Post*, dit que le comte Schouvaloff est l'un des candidats qui ont le plus de chances de succéder au baron de Brunnow, comme ambassadeur de Russie à Londres, dans le cas où celui-ci irait remplacer le comte de Stackelberg, à Paris.

Londres, 16 mai. — Le traité de naturalisation entre l'Angleterre et les Etats-Unis a été signé hier par lord Clarendon et M. Motley, l'ambassadeur américain.

ALLEMAGNE.

Ems, 16 mai. — L'Empereur de Russie, est arrivé hier soir, à dix heures, dans notre ville.

ITALIE.

Florence, 15 mai. — La Chambre commencera le 23 mai courant la discussion des projets financiers.

Le grand duc et la grande duchesse de Mecklembourg sont attendus aujourd'hui à Florence.

La bande qui s'était montrée aux environs de Volterra, et dont le chef est un nommé Gagliano, est activement poursuivie par les troupes.

La *Gazette officielle* annonce que les nouvelles des provinces toscanes constatent qu'il n'existe qu'une seule bande, celle qui a été précédemment signalée, et que cette bande, poursuivie par les troupes, est près de se dissoudre. Onze individus sont déjà rentrés dans leurs foyers; quatre ont été arrêtés.

Dans les Calabres, il n'y a aucun nouvel indice de tentatives de désordres.

ESPAGNE.

Madrid, 15 mai. — Le Régent vient de conférer à Mme Emile Ollivier le grand cordon des dames nobles.

Le conseil des ministres abordera demain la question du choix d'un monarque; on mandera à Madrid tous les députés pour discuter la question.

Cortès. — M. Moret, répondant à une question, dit que le projet de suppression du droit différentiel sur pavillon à Cuba et Puerto-Rico est ajourné, et qu'il sera présenté en temps opportun.

M. Fignerola, répondant à M. Elduayen, dit que l'emprunt de un milliard de réaux sera contracté ferme; avant dix jours il présentera les documents.

M. Moret répondant à M. Solor dit qu'il présentera prochainement un projet relatif à l'abolition de l'esclavage.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix.

Paris, lundi 16 mai.

Il n'y a pas de séance aujourd'hui au Corps législatif; mais le *Journal officiel* en annonçant pour deux heures la réunion dans les bureaux; ajoute cette mention : communication des derniers dossiers. Par conséquent les députés ont pu commencer immédiatement le travail de recensement. Il y a neuf bureaux et quatre-vingt-dix dossiers, soit dix dossiers par bureau. Le travail peut donc marcher rapidement et nous aurions le droit d'être surpris, si tout n'était pas terminé jeudi. Il est possible que la vérification du scrutin donne lieu à une discussion animée en séance publique. On dit que l'opposition profitera de cette occasion pour plaider les droits de la minorité et proclamer l'échec subi par le gouvernement dans plusieurs villes; on ajoute que M. Gambetta, député du seul département qui, avec celui de la Seine, a donné une majorité de non, prononcera un discours, dans lequel, tout en acceptant le fait accompli, il établira des réserves sur la question de principe, au nom de la doctrine républicaine. Mais ce ne sont là que des on-dit.

Le cabinet se trouve complété plus tôt qu'on ne le pensait, et tout nous porte à croire que, d'ici à quelque temps, il n'y aura pas d'autre modification. Cette crise ministérielle est résolue par une transaction. M. Mége appartient au centre droit; M. Plichon au centre gauche; M. de Gramont n'appartient ni au Sénat, ni au Corps législatif. On est donc autorisé à penser que le gouvernement a voulu donner satisfaction à la fois au centre droit et au centre gauche et affirmer le droit du gouvernement de choisir des ministres en dehors des deux Chambres; en effet, la nouvelle Constitution porte que les ministres peuvent être en même temps députés; mais elle ne dit pas que les ministres doivent être nécessairement membres d'une des deux Chambres. Néanmoins j'en reviens à ce que je vous disais il y a quelques jours : la nomination du duc de Gramont ne sera pas accueillie avec faveur par le public, et il est possible que l'opposition s'empare de ce prétexte pour proclamer que le gouvernement s'écarte des traditions parlementaires.

Le ministère des Beaux-Arts ne sera pas supprimé; il change seulement de nom; perd quelques-unes de ses attributions et en gagne d'autres plus importantes. Le ministère des lettres sciences et Beaux-Arts n'aura plus à s'occuper de l'amélioration de la race chevaline, et pourra porter tous les soins à améliorer la condition de ceux qui vivent des œuvres de l'intelligence. La tâche est des plus délicates et des plus difficiles, car on ne décrète pas la création d'un chef-d'œuvre littéraire ou artistique comme on fait la création d'un régiment ou d'un monument.

Le résultat connu du plébiscite a causé à l'étranger une véritable surprise : on ne s'attendait pas à un chiffre si élevé de votes favorables à l'Empire, mais nulle part l'impression n'a été aussi profonde qu'à Berlin. Le roi Guillaume a été, dit-on, le premier à envoyer ses félicitations à l'Empereur; on sait ce qu'il faut penser de ces compliments de souverain à souverain. Mais il n'est pas moins vrai que la politique prussienne a subi une assez rude atteinte. La nomination de M. de Gramont n'est pas non plus de nature à satisfaire le Cabinet de Berlin. M. de Gramont, ambassadeur de France à Vienne depuis 1861, c'est-à-dire depuis neuf ans, a contribué dans une large part à établir l'alliance franco-autrichienne qui, si elle n'est pas encore scellée par un traité officiel ou secret, n'en est peut-être que plus solidement fondée, puisqu'elle s'appuie sur des intérêts communs.

Aussi ne serions-nous pas surpris d'apprendre dans quelques jours que s'ouvre une campagne diplomatique dont le but serait d'obtenir de la Prusse la stricte observation du traité de Prague. Il est à désirer que cette campagne, loin de compromettre la paix européenne, la consolide définitivement et permette aux Gouvernements de donner à l'opinion publique une satisfaction ardemment réclamée, c'est-à-dire de procéder à un désarmement général.

Les décrets parus ce matin ont naturellement provoqué quelques déceptions: M. de la Guéronnière avait d'abord été désigné pour le portefeuille des affaires étrangères, puis on avait dit qu'il acceptait le ministère de l'Instruction publique. Il n'a ni l'un ni l'autre; d'après certains rumeurs, il en serait très-blessé et ne voudrait accepter aucune compensation. Nous croyons pourtant que si l'ambassade d'Autriche lui est offerte il ne la refusera pas. D'un autre côté, j'ai entendu qu'on approuvait fort le gouvernement de n'avoir pas immédiatement appelé aux honneurs les principaux organisateurs du comité plébiscitaire, MM. De la Guéronnière, d'Albuféra, C. Duvernois et E. de Girardin.

Cependant on annonce une tournée de sénateurs : on désigne MM. Saint-Marc Girardin, Laboulaye, E. de Girardin, Prévost-Paradol (?) et de Flavigny comme devant entrer à la chambre haute.

Dimanche, un *Te Deum* sera chanté à Notre-Dame. L'Empereur et l'Impératrice se rendront à l'église Métropolitaine dans les carrosses qui ont servi pour la cérémonie de leur mariage.

C'est samedi qu'aura lieu, dans la salle des Etats du Louvre, la réception du recensement général du plébiscite. Le cérémonial sera le même que pour l'ouverture des sessions avec cette différence que les députés se rendront en corps du Palais Bourbon au Louvre. Quoiqu'il n'y ait pas de séance publique aujourd'hui une certaine animation régnait au Corps législatif; on s'y entretenait de la reconstitution du Cabinet. On dit que des observations auront lieu au sujet des services assez nombreux distraits du ministère de l'Instruction publique.

M. de Persigny vient de partir pour présider la session du Conseil général de la Loire; il profitera de cette occasion pour prononcer un discours à sensation. On dit qu'il l'a communiqué à l'Empereur avant son départ.

CH. CAHOT.

BOURSE DU 16 MAI.

La Bourse n'a pas accueilli avec enthousiasme la nomination des nouveaux ministres; cependant les cours sont tenus avec fermeté. La rente ouvre à 74,90 et clôture à 75,07 1/2 en hausse de 7 1/2 c. sur samedi. Toutes les valeurs à peu près, suivent le mouvement; l'italien surtout se distingue par 40 c. de hausse à 58,90. Le Foncier monte de 5 f. Le Honduras est à 214,25; le gaz monte de 13,75; et l'Autrichien est à 823,75. Londres sans changement.

CELLIER.

Chronique locale & départementale

On lit dans le *Journal de Paris* : « Il paraît que dans les régions gouvernementales on se montre hautement satisfait de l'attitude prise par M. Masson dans le département du Nord. Le tact et l'esprit de conciliation de cet honorable fonctionnaire auraient contribué, concurremment avec l'influence personnelle de MM. Plichon et Jules Brame, à assurer au plébiscite une majorité énorme dans le département dont il s'agit. — E. Ollivier. »

D'après ce qu'on nous mande de Paris, il y aurait eu hier devant la commission de l'enquête économique, une assez vive altercation entre M. Aimé, directeur général des douanes, et M. Jules Brame, député du Nord.

M. Jules Brame aurait reproché vivement à M. Aimé « d'apporter devant la commission d'enquête les procédés peu parlementaires dont il a déjà fait étalage à la chambre. »

M. Keller aurait chaudement appuyé l'observation de M. Brame.

On sait que c'est hier que la commission a commencé à entendre les filateurs de coton du Nord.

Les compagnies des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est et du Nord, viennent de soumettre à l'homologation de l'Administration supérieure la proposition de remplacer le tarif actuel pour le transport (via Gray-Laon) des laines, coton, chanvres et lins, par les tarifs reproduits ci-dessous, d'où résulte, pour le commerce une notable diminution de prix.

De Marseille à Tourcoing, prix par 4,000 kil. de gare en gare, y compris les frais de déchargement et de gare, tant au départ et à l'arrivée jusqu'aux points de jonction des diverses lignes :

Laines brutes en balles et peaux de mouton en laine, brutes en balles, par expédition de 5,000 kilogrammes au minimum, ou payant pour ce poids s'il y a avantage pour l'expéditeur 76 fr.

Cotons bruts. — Chanvre brut en balles pressées. — Lin brut en balles pressées. — Laines brutes et peaux de moutons en laine, brutes, en balles pressées, certifiées en fer et pesant au moins 250 kilogrammes, sous le volume d'un mètre cube. 65 fr.

Les prix de ces tarifs ne seront appliqués que lorsque l'expéditeur en aura fait la demande expresse sur sa déclaration. A défaut de cette demande préalable, l'expédition sera soumise de droit, aux prix et conditions des tarifs généraux de chaque Compagnie.

M. J. Yonge va ouvrir à Roubaix un cours public de haute littérature anglaise. La première conférence aura lieu jeudi prochain 19 mai, à 8 heures du soir, dans la salle des cours de Chimie, au collège. Sujet : le poète Byron.

Les journaux de Lille parlent d'une série de conférences que va donner dans cette ville la célèbre Mme Audouard. La première de ces conférences aurait lieu jeudi au Grand Théâtre. En voici le programme :

« Causerie. — Souvenir de mon voyage en Amérique. — Le monde Américain. — Vie politique. — Mœurs. — Usages. — Les 122 sectes religieuses de l'Amérique. »

On lit dans le *Propagateur* :

« Nous apprenons la mort de M. Fourcy, ancien professeur de philosophie au collège de Saint-Bertin, décédé le 5 février en Chine, par suite des persécutions qu'il avait endurées durant le cours de ses missions. »

Les amateurs de fruits se réjouissent de l'aspect actuel des jardins et des vergers. Partout, dans notre contrée bien entendue, les abricotiers, pêcheurs, pruniers, cerisiers, sont couverts de fleurs et tout nous promet une récolte de fruits à laquelle les temps froids que nous venons de subir ne nous avaient pas préparés.

La commune d'Hem donnera deux carrousels les dimanche 12 et lundi 13 juin.

Nous entendons dire qu'à la suite d'un examen fait hier par la police, des procès-verbaux auraient été dressés contre un certain nombre de marchands de lait de Roubaix et des environs. Nous pourrions probablement donner demain quelques détails sur cet incident qui produit, paraît-il, une certaine sensation dans les villages de la circonscription.

Il y a quelques jours, dans un établissement de Croix, un portefeuille contenant trois billets de banque et déposé sur le pupitre du comptable, a été volé pendant une courte absence de ce dernier. Le voleur est resté inconnu.

FRONTIÈRE. — Le parquet de Tournai s'est rendu jeudi à Frasnes où il a continué l'instruction à la charge de Silvie Desfranes, prévenue d'infanticide. Cette malheureuse a avoué avoir tué son enfant avec un tranchet de cordonnier; après lui avoir coupé les bras, les jambes et la tête, elle en a fait un paquet qu'elle a placé au-dessous de sa pailasse, d'où elle l'a retiré quelques jours après pour aller le jeter dans le cours d'eau, où il a été retrouvé.

Le *Courrier de l'Escaut* rapporte que le couvent des sœurs de Saint-François de Salles, de Leuze, a été vendredi dernier le théâtre d'un affreux accident. Un ouvrier brasseur descendant avec l'aide d'un camarade un tonneau de bière dans la cave a été renversé du haut de l'escalier et s'est tué sur le coup.

Tribunal de Lille. — Pierre Duhamel et Henri Franchomme, deux voleurs de profession, ont dérobé récemment à un fabricant de Roubaix, quatre pièces de tissus, représentant une valeur de 1,100 fr. environ. Ces pièces ont été retrouvées, sous la paille qui avait servi de literie aux coupables, dans un hangar à Roubaix. Les antécédents des inculpés sont détestables, aussi le tribunal correctionnel, statuant hier, sur les délits qui leur sont reprochés, a condamné Franchomme à quatre ans de prison et Duhamel à deux ans.

Dans la même audience la nommée Catherine Douchy, en résidence obligée à Roubaix, prévenue de détournement

de quatorze paires de chaussettes, qu'un jeune homme lui avait confiées pour être raccommodées, a été condamnée à un an et un jour de prison.

Le sieur Colpaert, marchand de charbon à Roubaix, a été condamné à dix jours de prison, pour avoir gardé un porte-monnaie trouvé dans la rue.

Pour la chronique locale ALFRED REBOUX.

Bourse de Paris

du Mardi 17 Mai 1870

Rente 3 p. 0/0. 75.10
id. 4 1/2 p. 0/0. 103.90

CIRQUE DE M. F. LOISSET.

Tout se transforme — dans l'importe quel ordre d'idées, il faut du nouveau, encore du nouveau, toujours du nouveau. Tout marche au souffle de la vapeur, cette grande puissance du siècle; dans cet immense stepple-chase, chacun s'efforce d'arriver premier, de tenir la corde.

Les uns se cassent le cou, ou restent dans quelque fossé, — ce sont les plus nombreux — quelques uns arrivent.

M. Loisset est arrivé au but. Les éléments équestres ne suffisent plus — J'ai vu, dans mon enfance, des cirques dont les directeurs sont restés célèbres. FRANCOIS est un nom presque légendaire. Avrilion, les frères Bouthors, le grand père des LALANNE, le vieux père Gauthier, ne sont pas oubliés dans le monde hippique. S'ils revenaient aujourd'hui avec leurs exercices d'autrefois, notre jeune génération les trouverait bien pâles.

M. Loisset a compris son époque. — Aux éléments équestres qu'il possède, comme pas un cirque en France, surtout comme chevaux dressés, il a ajouté ce qu'on exige : du nouveau, un théâtre enfin.

La pantomime est généralement assez monotone; il l'a placée dans un cadre brillant; il est sorti des vieilles rengaines; il a compris que la distribution de gens de pied qui se partage entre Cassandre et Pierrot, dupes par Arlequin et Colombine, a fait son temps. — Son théâtre est parfaitement décoré et bien machiné; il a organisé des pantomimes très-droites; il a tiré parti d'un personnel féminin heureusement choisi; plusieurs scènes sont très-réussies d'effet, même comme danses, comme ballet.

Bier soir, a eu lieu le premier début de Mlle Rosetti, première danseuse du théâtre de la Monnaie de Bruxelles. Mlle Rosetti a été fort applaudie et c'était justice; elle vient assurer par son talent, le succès durable des pantomimes.

On aime les exercices hardis : la famille Davene réunit deux qualités : la force et la grâce. On serait effrayé, si l'aplomb, l'aisance des artistes, dont deux femmes, n'éloignaient toute idée de danger — et cependant le danger est grand. — La famille Davene obtient un succès mérité.

Les quatre chevaux dressés par M. Loisset sont toujours sans rivaux. Tout à été dit sur le talent hors ligne de M. Loisset, — c'est un maître, — et j'ai à peine besoin de constater le succès d'enthousiasme qu'obtient à Roubaix l'habile directeur.

M. George, digne élève de son oncle, présente aussi un cheval admirablement dressé. Mlle Clotilde Loisset, aussi charmante jeune fille qu'elle était charmant enfant, est devenue une artiste de premier mérite.

Mlle Irma Monfroid est toujours l'habile écuyère que l'on voit avec plaisir. La gracieuse et élégante Mlle O'Guerra est hardie jusqu'à la témérité.

Citons encore Mmes Caroline et Adeline Loisset, (haute école), Mlle Fanny Lehmann, et M. Gabriel, qui rendrait des points à un arabe dans l'exercice du *dérid*.

Les clowns sont bons : Citons MM. Karl, Visser et Belezza.

J'en passe et peut-être des meilleurs; je ne puis reproduire ici le tableau de toute la troupe.

M. Verdier a conservé la tradition — il reste plus jeune, plus fort que beaucoup d'autres. — En résumé, jamais le Cirque n'a été plus complet que cette année; espérons que le public de Roubaix dédommagera M. Loisset des sacrifices qu'il a faits.

ENQUÊTE PARLEMENTAIRE.

SUR LE RÉGIME ÉCONOMIQUE.

Séance publique du 16 mai 1870.

Présidence de M. Paulmier.

NOTA. Les noms des membres de la commission sont suivis d'un *.

Déposition de M. Delesalle, filateur à Lille, délégué par la Chambre de commerce et par les filateurs de coton du département du Nord. Les 1,400,000 broches des centres de Lille, Roubaix et Tournai alimentent de nombreuses industries : tulles, mousselines, velours, rassemblerie, etc. Les conditions de l'industrie sont aujourd'hui les mêmes qu'en 1860, et M. Delesalle juge inutile de reproduire les considérations présentées à cette époque et récemment par les filateurs de l'Alsace et de la Normandie.

M. Delesalle indique les réformes qu'il voudrait voir introduites au profit de la classe ouvrière, non moins ardemment que les économistes, mais par d'autres moyens que ceux proposés. — La vie à bon marché est une illusion; il faut, par le développement du travail, trouver le moyen de faire face au surenchérissement de tous les objets consommés. — M. Delesalle se plaint de l'impôt prélevé sur les broches de banches-broches; ces métiers ne sont, comme on l'a déjà fait observer dans des dépositions précédentes, que des machines préparatoires. La cherté du coton n'a pas été la principale cause des souffrances de l'industrie coton-